

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2009

PRESENTS : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Sophie MILTEAU, Christophe CHARRIER, Christine MAUVISSEAU, Marie-Ange CHESNEAU-CHAURIN, Loïc FONTAINE, Christophe ROCHEREAU
Jacques DAUDIN est arrivé à 18 heures 50.

ABSENT et EXCUSE : Claudine BOCQUEL (pouvoir donné à Benoit SIMONNIN), Jean-Pierre MOREAU (pouvoir donnée à Patrick MENON), Sylvain BRETON, Dominique CORMIER, Serge GACHE



AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET ASSAINISSEMENT PLUVIAL * CHEMIN CREUX, RUE MURATON ET RUE MÉDICIS * ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

En application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, une procédure adaptée de consultation a été lancée pour réaliser des travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement pluvial Chemin Creux, rue Muraton et rue Médicis.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 23 juin 2009 dans la presse locale. La remise des offres était fixée au 9 juillet 2009 à 12 heures.

Cinq entreprises ont retiré un dossier et quatre d'entre elles ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 juillet 2009, a retenu l'offre présentée par l'entreprise SOARES TPC de CHAUMONT SUR LOIRE, pour un montant de 161 016,70 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (11 Pour, 1 Contre), LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ENTÉRINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché de travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement pluvial chemin Creux, rue Muraton et rue Médicis à l'entreprise SOARES TPC sise « La Gautrie » à CHAUMONT-SUR-LOIRE (41150) pour un montant de 134 629,92 € hors taxes soit 161.016,70 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et les pièces relatives à l'exécution des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Compte tenu du volume importance du Trait d'Union à paraître, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les tirages seront confiés à l'imprimerie IDEM 41.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.